

Corte, le 8 juin 2017

Rapport Cour des comptes Précisions du Président de l'Université de Corsica

Suite à la dépêche n°563100 publiée par l'AEF le 1er juin 2017, intitulée « 6 universités en situation budgétaire "très dégradée" en 2016 et 8 en "situation dégradée" (Cour des comptes) », le Président de l'Université de Corse, Paul-Marie Romani, tient à apporter les précisions suivantes.

Dans la note d'exécution budgétaire 2016 de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur, la Cour des Comptes classe l'Université de Corse dans la catégorie des établissements en « *situation dégradée ou tendance à la dégradation, risque d'insoutenabilité à moyen terme* ». Ce constat est basé sur des données datant de 2015.

La baisse significative du niveau de trésorerie et l'augmentation significative du besoin en fond de roulement évoquées s'expliquent par :

- La politique nationale de ponction sur les fonds de roulement des universités opérée en 2015 entraînant de fait pour notre Université la diminution de 2 500 K€ de la dotation annuelle de masse salariale pourtant notifiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Le versement tardif des dotations de fonctionnement et d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse (à fin 2015 moins de 30% de ces dotations annuelles avaient été réellement perçues par l'Université).
- Le financement structurel de l'activité de l'Université (projets immobiliers et de recherche), crée un besoin en fond de roulement structurel important. Ce besoin provient du décalage entre le moment où l'Université paye ses fournisseurs et le moment où les partenaires financiers (Etat, CTC, Union Européenne...) remboursent les sommes avancées par l'Université afin de porter financièrement ces projets. L'année 2015 précisément a été marquée par la fin d'un plan pluriannuel d'investissements immobiliers et de financement des projets de recherche de l'Université qui a fortement accentué ponctuellement ce besoin en fond de roulement.

L'ensemble de ces indicateurs sont depuis 2016 revenus dans les normes et le risque d'insoutenabilité financière structurelle à moyen terme de l'Université n'existe plus.

L'Université de Corse regrette que ces données aient fait l'objet d'une présentation brute, sans aucune analyse. Elle rappelle qu'elle figure parmi les premières universités à avoir accédé aux Responsabilités et Compétences Elargies en 2009 et que depuis ses comptes sont chaque année certifiés par un commissaire aux comptes, preuve d'une gestion saine et rigoureuse.

CONTACTS PRESSE – UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI

Service Communication

Sylvia FLORE – Responsable de la communication
06 26 91 95 35 – 04 95 45 02 71 | flore@universita.corsica

Philippe ROCCHI – Chargé de communication
04 95 45 06 49 – procchi@universita.corsica

Présidence de l'Université de Corse

Sarah ZUCCONI – Chef de Cabinet du Président
06 25 12 24 59 – 04 95 45 06 78 | zucconi@universita.corsica